



No de résolution
ou annotation

1^{ère} SÉANCE EXTRAORDINAIRE 19 décembre 2023

Procès-verbal de la 1^{ère} séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue publiquement au 349 chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs le 19 décembre 2023 à 19h00.

Sont présents à cette séance chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M.

Paul Kushner	maire
Serge Ennis	cons. au poste no : 1
Patricia Lacasse	cons. au poste no : 2
Steven Minty	cons. au poste no : 3
Isabelle Jetté	cons. au poste no : 4
Jacques Hébert	cons. au poste no : 5
Marie-Lise Daigle	cons. au poste no : 6

Assistent également à la réunion madame Caroline Champoux, directrice générale, greffière-trésorière.

Ouverture et mot de bienvenue du maire

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée par le président monsieur Paul Kushner, il souhaite la bienvenue à tous.

Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire

Les élus présents et votant individuellement de vive voix, renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance, le tout conformément aux articles 153, 156 et 157 du *Code municipal du Québec*. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités le sujet mentionné dans la convocation.

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Jacques Hébert et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour présenté et tel que reproduit ci-dessous :

ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue du maire

Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire

Adoption de l'ordre du jour

1. Adoption du budget pour l'exercice financier 2024.

Période de questions

Levée de l'assemblée

2023-12-321



No de résolution
ou annotation

2023-12-322

1^{ère} SÉANCE EXTRAORDINAIRE 19 décembre 2023

1. Adoption du budget pour l'exercice financier 2024.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour l'exercice financier 2024 ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs adopte les prévisions budgétaires 2024 comportant les recettes et les dépenses suivantes :

	BUDGET 2024	ÉCART BUDGET 2024 VS 2023	BUDGET 2023
REVENUS			
Taxes générales	2 602 719 \$		2 399 010 \$
Taxes services municipaux (sur autre base)	202 248 \$		130 473 \$
Paiements tenant lieux de taxes	53 340 \$		53 000 \$
Transferts	379 025 \$		295 085 \$
Autres services rendus	36 700 \$		17 900 \$
Imposition de droits	98 500 \$		96 700 \$
Autres revenus	45 600 \$		64 500 \$
TOTAL - REVENUS	3 418 132 \$		3 056 668 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Administration générale	982 153 \$		1 002 162 \$
Sécurité publique	503 856 \$		472 756 \$
Transport	1 295 578 \$		767 924 \$
Hygiène de milieu	414 595 \$		278 217 \$
Aménagement, urbanisme et développement	216 005 \$		160 550 \$
Loisirs et culture	132 198 \$		93 720 \$
Frais de financement	250 350 \$		127 939 \$
TOTAL - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 794 735 \$		2 903 268 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Amortissement	(435 520) \$		- \$
Financement	59 857 \$		79 300 \$
Surplus (déficit) affecté	(56 500) \$		- \$
Affectations équilibre budgétaire	47 110 \$		47 500 \$
Dépenses constatées à pourvoir	8 450 \$		26 600 \$
TOTAL DES AFFECTATIONS	(376 603) \$		153 400 \$
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATION	3 418 132 \$		3 056 668 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE À DES FINS BUDGÉTAIRES	- \$		- \$

Adopté à l'unanimité des conseillers

Période de questions

Levée de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

2023-12-323

1^{ère} SÉANCE EXTRAORDINAIRE
19 décembre 2023

L'ordre du jour étant épuisé, Il est proposé par monsieur Jacques Hébert et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée extraordinaire, il est 19h39.

Paul Kushner
Maire

Je, soussigné Paul Kushner, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul Kushner
Maire

Caroline Champoux
Directrice générale – greffière-trésorière



No de résolution
ou annotation

1^{ère} SÉANCE EXTRAORDINAIRE
19 décembre 2023
